



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet :** Cession d'une emprise à madame ORTUNO-BOUTONNET et messieurs ORTUNO, 20 rue du Pont du Sor à Vauré – Régularisation foncière

**N° 006.11.2024**

**Rapporteur :**  
**Michel FERRET**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 novembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Marie ARGENCE, Robert CLERON

#### Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à François LUCENA  
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN, Mathilde LONGUEVILLE

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

La commune a été saisie par madame Myriam ORTUNO-BOUTONNET, messieurs Jean-Claude ORTUNO et Christophe ORTUNO, propriétaires de l'immeuble situé 20 rue du Pont du Sor, au sujet d'une régularisation foncière à effectuer au droit de leur propriété.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-006112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024  
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

En effet, la maison d'habitation construite en 1870 a été édifée en partie sur une emprise de 13 m<sup>2</sup> relevant du domaine public au regard du cadastre.

Cette situation étant très ancienne, l'emprise actuellement occupée n'est pas affectée à un usage public et ne représente pas un intérêt pour la commune.

Le 14 octobre 2024, France Domaine a émis un avis sur la valeur vénale estimée à 275 € hors frais.

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de déclasser et de désaffecter cette emprise du domaine public d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>,
- de procéder à la cession de cette emprise conformément à l'estimation de 275 € par France Domaine à madame Myriam ORTUNO-BOUTONNET, messieurs Jean-Claude ORTUNO et Christophe ORTUNO,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document en relation avec cette affaire.

Les frais nécessaires à cette régularisation seront supportés par les demandeurs.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 15 novembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-006112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024  
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation